

Grenoble, le 15 décembre 2017

REPORT DE L'APPLICATION DE LA NOUVELLE CARTE SCOLAIRE SUR L'ECOLE DU GRAND CHATELET

A l'écoute des inquiétudes des parents d'élèves, le Département a décidé, de manière exceptionnelle, de reporter d'un an l'application de la nouvelle carte scolaire sur l'école du Grand Chatelet.

Cette décision va permettre de dialoguer sereinement avec les parents d'élèves de l'école sur les changements induits par la modification de la carte scolaire, en lien avec l'Education nationale, et de garantir le maintien des moyens accordés à l'établissement.

La carte scolaire nouvelle prendra alors effet pour la rentrée de septembre 2019 sur cette école. Les autres écoles restent calées sur un calendrier de mise en place pour septembre 2018.

La révision de la carte scolaire a été présentée et votée dans la commission permanente du Département du 15 décembre 2017. L'amendement afférant concernant le report pour l'école du Grand Chatelet a été également voté par la commission permanente.

Dans cet intervalle, le Département va travailler avec le Recteur et la DASEN pour permettre une rénovation partielle du collège Edouard Vaillant et son classement en zone REP.

Le Président du Département, Jean-Pierre Barbier, ajoute : « J'ai rencontré une partie des parents et ils m'ont donné l'impression de découvrir la situation et de ne pas avoir été informés par leurs représentants. Avec Vivianne Henry, directrice académique de l'Isère, nous avons décidé de différer d'un an le transfert vers le collège Vaillant. Cela nous permettra de faire la rénovation partielle du bâtiment et de faire en sorte qu'il soit classé en REP »